ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème legislature

Question N° : 103911	De **M. Jacques Bompard** (Non inscrit - Vaucluse)	**Question écrite**

Ministère interrogé > Intérieur	**Ministère attributaire** > Intérieur

Rubrique >cultes	**Tête d'analyse** >lieux de culte	**Analyse** > mosquées. fermetures.

Question publiée au JO le : **25/04/2017**
Date de changement d'attribution : **18/05/2017**
Question retirée le : **20/06/2017** (fin de mandat)

Texte de la question

M. Jacques Bompard interroge M. le ministre de l'intérieur sur les modalités attenantes aux fermetures des mosquées à tendance salafistes, tabligh, ou sujette à toute autre forme d'islam radical. Le nombre de mosquées fermées au titre de la propagande salafiste ou radicale qu'ils véhiculaient ne cesse de croître. S'il faut se féliciter que deux ans après les terribles attentats du Bataclan (novembre 2015), le ministère de l'intérieur se soit enfin élevé à l'encontre de ces lieux contribuant à développer l'essor de la menace terroriste sur le territoire français, le petit nombre de monuments de ce type demeure une préoccupation sérieuse. De décembre 2015 à octobre 2016, une vingtaine d'entre eux seulement a fait l'objet d'une fermeture administrative. À l'aune des trois premiers mois de l'année 2017, trois mosquées seulement ont été fermées. Dans de très nombreux cas, la fermeture intervient de façon extrêmement tardive. Comment se fait-il qu'il ait fallu attendre que la mosquée Al-Islah (Val-de-Marne), dont on découvrait fin août 2016 qu'elle abritait non seulement une école coranique mais était fréquentée par une douzaine de personnes condamnées pour leur participation présumée à une filière djihadiste à destination de la Syrie, n'a fait l'objet d'une fermeture qu'en novembre 2016 ? Comment se fait-il que l'imam de la mosquée Dar-es-Salam d'Aix-en-Provence ait eu le temps de prôner son « idéologie radicale appelant à la discrimination » et de faire part, selon les propres mots des autorités administratives d'un « prosélytisme particulièrement actif voire agressif », ou d'exercer « une forme de pression sociale sur les habitants du quartier » (*Marianne*, 2 février 2017, « Islam Radical : une mosquée fermée à Aix-en-Provence ») ? Le ministère de l'intérieur soulignait en novembre 2016 que lesdites mosquées seraient fermées « dès lors qu'au sein de ces lieux de culte sont tenus des propos constituant une provocation à la haine ou à la violence ou à la provocation de commission d'actes de terrorisme ou faisant l'apologie de tels actes ». Faut-il attendre de nouveaux attentats pour que le ministère se décide enfin à mener des perquisitions administratives de grande ampleur dans ces lieux dangereux ? Par ailleurs, il est nécessaire de procéder à la fermeture automatique des associations s'occupant de la gestion de ces noyaux salafistes. À Sète, c'est une association qui s'occupait de la gestion de la Mosquée Assouna qui vient d'être fermée. Les déclarations de son imam ont été peu convaincantes - voire d'une hypocrisie éhontée (« Je suis malade et fatigué » ; « Je suis souvent au Maroc, alors je ne viens pas très souvent » ; « Je ne sais pas ce qu'il s'est passé » ; « Ces mecs [ndlr. les responsables des prêches salafistes qui y officiaient] je ne les connais pas » ou encore « Je ne sais pas lire le français » ; *Le Figaro*, « À Sète, les dérives de la mosquée Assouna », 7 avril 2017). À plusieurs reprises, l'Association culturelle musulmane de Sète a fait l'objet d'évaluations quant à ces dérives. En décembre 2015, l'une de ses salles de prière a été fermée. Depuis, l'association est gérée par des pro-tabligh. À Sète, c'est donc le règne des tablighis, forme d'islamisme radical, et de leur prêche « incitant à ne respecter que le coran et la charia. ». De plus en plus, le salafisme prend de l'emprise sur les quartiers, faisant pression sur les habitants, développant l'emprise religieuse dans les quartiers. « Stratégies locales », « pressions exercées sur les familles et notamment les femmes », ... : la vie française disparaît dans ces quartiers. De même, à Torcy, la mosquée qui vient d'être fermée était sous la direction

de l'association Rahma, dont les motivations restent troubles. Avec environ 5 % de lieux perméables « aux thèses rigoristes de l'islam des origines » sur les 2 500 lieux de culte islamique, reste donc 125 lieux à fermer. Il lui demande si son ministère va donc enfin prendre la mesure de la fermeture de ces lieux et s'il va interdire aux associations de répandre leur idéologie salafistes ou pro-tabligh.